

PARTIR À L'ÉTRANGER

L'année la plus favorable est la première année de Master (M1-M2) et il faut avoir effectué au moins une année d'études dans l'établissement d'origine avant de partir.

Plusieurs formules sont disponibles.

Le programme *Erasmus*

La formule la plus fréquemment utilisée est celle du programme *Erasmus*. Il concerne, parmi les Facultés de Théologie européennes, celles qui ont passé un accord de ce genre. Il permet de passer un semestre ou une année dans une Faculté étrangère, tout en acquittant les frais d'inscription dans l'UMB et en restant affilié à la Sécurité Sociale française. De plus, les études effectuées durant ce séjour sont validées et intégrées dans le cursus de la Faculté d'origine. En fonction de ses revenus, l'étudiant perçoit une allocation de mobilité de la part du programme *Erasmus*. À quoi peut s'ajouter, pour ceux qui y résident, une bourse du Conseil général du Bas-Rhin.

Ces déplacements s'effectuent dans le cadre d'accord entre Facultés. La Faculté de Théologie Protestante de Strasbourg a des accords avec les Facultés des villes et des pays suivants : en Allemagne, Tübingen (2 places) et Göttingen ; au Danemark, Aarhus ; en Finlande, Helsinki ; aux Pays-Bas, Amsterdam ; en République tchèque, Prague ; en Roumanie, Iasi ; en Suède, Uppsala ; en Suisse, Berne.

La procédure à suivre est la suivante :

- De janvier à Pâques, retirer un dossier auprès du service des relations internationales de l'UMB : Mme Szuszman, Le Patio, Bâtiment V, 3^e étage.
- Le responsable des relations internationales de la Faculté donne son accord pour le départ.
- En juin, l'étudiant rédige un contrat d'études, qui doit être signé par le responsable des relations internationales de la Faculté. Le contrat d'études doit prévoir un total de cours à peu près équivalent à celui qui aurait été suivi dans la Faculté d'origine durant le semestre ou l'année correspondante. Il se calcule grâce aux crédits ECTS (30 par semestre). Ce contrat peut être réajusté une fois arrivé sur place.

Autres possibilités

- Genève : Bourse des étudiants français. Elle prévoit une bourse, les frais d'inscription, l'assurance maladie suisse. Attention : la préinscription doit être effectuée avant le 1^{er} juin.
- Princeton : Il s'agit d'un accord avec la Faculté de Théologie de cette Université. Il prévoit que les frais d'inscription sont ceux de l'Université d'origine. Cet échange concerne des étudiants avancés (rédaction du mémoire de Master ou après) et ayant une bonne connaissance de l'anglais.
- Jérusalem : Il s'agit d'une bourse Lavoisier, accordée par le Ministère des Affaires Étrangères, pour effectuer une année de doctorat à l'Ecole Biblique et Archéologique Française de Jérusalem. Elle est attribuée alternativement à un étudiant de la Faculté Catholique ou à un étudiant de la Faculté Protestante.
- Les bourses pour les villes jumelles de Strasbourg. Il s'agit d'une somme globale. Les villes concernées sont : Boston, Leicester, Dresde, Stuttgart, Ramat-Gan.
- Les étudiants peuvent également chercher à obtenir une bourse d'étude à l'étranger auprès d'organismes internationaux comme le Conseil Œcuménique des Eglises, la Fédération Luthérienne Mondiale ou l'Alliance Réformée Mondiale.

Responsable des relations internationales : Jean-Marc PRIEUR (prieur@umb.u-strasbg.fr)